



vol dans un centre départemental

Par **vaocluse**, le **11/05/2010** à **20:50**

Bonjour; à l'occasion d'un séjour sportif [s]payant[/s] d'une semaine dans un centre départemental et donc relevant des compétences du conseil général, ma fille lycéenne ainsi que d'autres élèves de son groupe se sont fait voler leurs bagages, le directeur du centre départemental et nous, séparément avons déposé plainte pour vol aux autorités. Nous avons chacun déclaré notre sinistre à nos assurances, selon celles-ci ce genre de sinistre n'est pas couvert par une quelconque garantie pas même par la protection juridique dont je dispose et selon eux, ce centre n'est pas responsable des bagages déposés chez eux contrairement aux hôtels et autres.

Est-ce vrai ???

Selon mon assurance, ils ne me couvrent pas contre l'administration ni le conseil général pourtant employeur de ce centre et donc responsable de son fonctionnement.

Ma question sur les assurances : Je suis couvert en protection juridique uniquement contre le SDF du coin ???? Où seule mon assurance agit ainsi ???

Les parents des enfants victimes de ce vol nous nous sommes adressés au conseil général réponse négative de ce côté aussi leur assurance également refuse d'assumer ce sinistre.

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait nous apporter des conseils ou alors devons-nous faire le deuil de nos affaires volée dans un centre supposé surveillé avec un personnel en nombre, bien différent d'un hall de gare.

Merci pour vos réponses

[s]/[/s]